

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
M. Serge Sasseville, conseiller du district de Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

### ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et relations avec la communauté  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Aline Fokam Massu, analyste de dossiers  
Mme Angélique Beaudet, commandante du poste de quartier 12  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste de quartier 21  
M. Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22

---

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 18 h 32. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1400, boulevard René-Lévesque (40.14) - une intervention de M. Éric Michaud

---

**CA23 240423**

### Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

#### **10.04 - Période de questions du public**

11 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 7 questions ont été lues

##### Nom du demandeur et objet de la question

Tony Sawaya

- préavis pour le suivi sur les constructions, les détours au centre-ville et les problématiques occasionnées
- délai de réponses au suivi

Ludvic Moquin-Beaudry

- transport sur la rue Notre-Dame
- aménagement de la place publique sur l'avenue McGill

Olivier Vallerand - **dépôt de documents**

- inondations sur la rue de Rouen

Marc Fredette

- rencontre avec Mme Sophie Mauzerolle concernant la Coopérative le Havre Frontenac

Sylvie Gicquel - **dépôt de deux photographies**

- intervention sur le point 40.20 de l'ordre du jour
- 

#### **CA23 240424**

##### **Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 11, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1232678013

---

##### **Période de questions du public – Prolongation**

Dominique Boulanger

- règlementation sur les chiens

Éric Michaud

- secteur Bridge-Bonaventure (OCPM sorti du rapport)

Pascal Kervadec  
- règlementation sur les chiens

Alain Creton - **dépôt de documents**  
- présentation des vœux des commerçants de la rue Peel  
- facture de frais concernant le Grand Prix (poubelles et conteneurs)

Robert Hajaly  
- construction dans la rue Sainte-Catherine Ouest  
- patinoire dans le district de Peter-McGill

Younes El-Moustir  
- aide aux commerçants vandalisés

Ginette Lemay  
- question non lue en séance et résumée par monsieur Beaudry

Yvon Dugay  
- OCPM et réforme de la loi

Madeleine Picard  
- OCPM et budget

Christopher McCray  
- tarif SRRR et projet pilote de chargement de neige sans sirène

Jean-Louis Tremblay  
- projet de logement social dans une zone inondable au 2081, rue de Rouen

Martin Lemay  
- gouvernance

Lucie Lavoie  
- demande de travaux de correction des couronnes de rues dans les zones d'inondation

Robin Boisvert  
- amendes pour cônes et panneaux orange oubliés  
- suivi de demande au 311

**10.05 - Période de questions des membres du conseil**  
- aucune question

---

## **CA23 240425**

### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.06 à 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240426**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1232678058

---

**CA23 240427**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 novembre 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678060

---

**CA23 240428**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 novembre 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1232678059

---

**CA23 240429**

**Approuver la catégorisation obtenue par un organisme à but non lucratif, Le Sac à dos, en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par un organisme à but non lucratif en vertu de la Politique d'accès au soutien de l'arrondissement de Ville-Marie et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

---

**Le Sac à dos**

B

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1234951003

---

**CA23 240430**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240431**

**Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.), pour des services d'hydro-excavation, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans - Autoriser une dépense totale de 1 656 559,80 \$, taxes incluses (appel d'offres public n° 23-20131 (lot 1) - 6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à G-Tek (8246408 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'hydro-excavation, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 656 559,80 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 23-20131 (lot 1);

De procéder à une évaluation du rendement de G-Tek (8246408 Canada inc.);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1238323002

---

**CA23 240432**

**Autoriser une affectation de surplus de 1 002 534,14 \$ - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Sainte-Rose, de la rue de la Visitation à la rue Panet et de la rue Dalcourt à la rue Alexandre-DeSève dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 4 046 795,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-015 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 1 002 534,14 \$;

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Sainte-Rose, de la rue de la Visitation à la rue Panet et de la rue Dalcourt à la rue Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 2 997 626,59 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-23-015;

D'autoriser une dépense de 599 525,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 449 643,99 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1238965010

---

**CA23 240433**

**Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., pour l'exécution de travaux de réaménagement géométrique, de reconstruction de la chaussée et de trottoirs, de construction de bordures en béton et en granit, de fosses d'arbres, de bassins de rétention, de fourniture et mise en place de terre de culture, d'installation d'une fontaine à boire d'eau potable, de travaux d'aménagement, de mobilier, de travaux d'éclairage et de travaux de Bell Canada dans la rue du Square-Amherst, de la rue Atateken à la rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 1 941 039,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-013 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement géométrique, de reconstruction de la chaussée et de trottoirs, de construction de bordures en béton et en granit, de fosses d'arbres, de bassins de rétention, de fourniture et mise en place de terre de culture, d'installation d'une fontaine à boire d'eau potable, de travaux d'aménagement, de mobilier, de travaux d'éclairage et de travaux de Bell Canada dans la rue du Square-Amherst, de la rue Atateken à la rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 394 397,48 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-23-013;

D'autoriser une dépense de 278 879,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 267 762,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1238965009

---

**CA23 240434**

**Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie afin d'assurer l'entretien, l'accueil et la surveillance du Centre Sainte-Catherine-d'Alexandrie, et autoriser une dépense maximale de 74 498,52 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie pour assurer l'entretien, l'accueil et la surveillance du centre du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

D'autoriser une dépense maximale de 74 498,52 \$, taxes incluses;

D'approuver la convention de services professionnels à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1234105007

---

**CA23 240435**

**Annuler la contribution de 30 000 \$ à la société de développement commercial du Village pour la réalisation du projet Habillage des locaux vacants en raison de la non-réalisation du projet**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240018 adoptée à sa séance du 7 février 2023, approuvé les conventions, se terminant le 30 novembre 2023, avec deux sociétés de développement commercial, pour la réalisation de 5 projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accordé une contribution totale de 333 750 \$;

Attendu que le projet d'habillage des vitrines de locaux vacants en 2023 n'a pas été réalisé :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'annuler la contribution de 30 000 \$ à la société de développement commercial du Village pour la réalisation du projet Habillage des locaux vacants;

D'imputer le remboursement tel qu'indiqué dans les informations financières du dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1239678008

---

**CA23 240436**

**Approuver la convention modifiée avec Aînés et retraités de la communauté gaie afin de réduire de 1 769 \$, la contribution de 40 000 \$ octroyée pour la réalisation d'un projet en sécurité urbaine dans le cadre du déploiement du programme Prévention Montréal, minorant ainsi la contribution totale à 38 231 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240298 adoptée lors de sa séance du 13 septembre 2022, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2022, avec Aînés et retraités

de la communauté gaie, Go jeunesse et Les YMCA du Québec afin de réaliser leurs projets en sécurité urbaine, dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine et accordé à cette fin une contribution totale de 70 486,95 \$;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240020 adoptée à sa séance du 7 février 2023, approuvé les conventions modifiées (addenda) avec Aînés et retraités de la communauté gaie, le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc. (CEAF), Go jeunesse et Les YMCA du Québec afin de prolonger la durée des projets jusqu'au 30 juin 2023, pour assurer une période de transition entre le programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) et le déploiement du nouveau programme Prévention Montréal et autorisé une dépense additionnelle de 107 168,85 \$ en provenance du budget 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, majorant ainsi la contribution totale de 84 631,01 \$ à 191 799,86 \$;

Attendu qu'une partie de la contribution octroyée à l'organisme Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG) n'a pu être utilisée en raison de la non réalisation de certaines activités relatives au projet La caravane de sécurité urbaine des aînés :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec Aînés et retraités de la communauté gaie afin de réduire de 1 769 \$, la contribution de 40 000 \$ octroyée pour la réalisation de leur projet en sécurité urbaine dans le cadre du déploiement du programme Prévention Montréal, minorant ainsi la contribution totale à 38 231 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1235179014

---

### CA23 240437

**Autoriser la signature de dix conventions de location de locaux avec onze organismes à but non lucratif occupant des locaux dans des installations sous la responsabilité de l'arrondissement de Ville-Marie, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, le tout représentant des recettes totales de 30 696 \$, toutes les taxes incluses annuellement**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les 10 conventions de location de locaux, se terminant le 31 décembre 2024, avec les onze organismes suivants :

- Association des chasseurs et pêcheurs de Montréal Sainte-Marie inc.;
- Regroupement québécois du parrainage civique (RQPC);
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ);
- Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO);
- Carrefour Saint-Eusèbe inc.;
- Sans Oublier le Sourire;
- Ruelle de l'avenir;
- Folklore Canada International;
- Société du patrimoine d'expression du Québec SPEQ;
- Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG);
- Maison Plein Cœur;



D'imputer les recettes prévues conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1234951008

---

**CA23 240438**

**Autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme à but non lucratif Club de patinage artistique Camillien-Houde (C.P.A. Camillien-Houde), pour des fins d'utilisation administrative et d'entreposage à l'aréna Camillien-Houde, sis au 1696 rue Montcalm, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un prêt de local au Club de patinage artistique Camillien-Houde, à titre gratuit, pour l'utilisation d'un bureau administratif et de deux espaces d'entreposage à l'aréna Camillien-Houde, situé au 1696, rue Montcalm;

D'autoriser, à cette fin, la signature du projet de convention de prêt de local se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1234951005

---

**CA23 240439**

**Autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme à but non lucratif Club de soccer Montréal Centre, pour des fins d'utilisation administrative et d'entreposage au 2<sup>e</sup> étage de la piscine Quintal, sis au 1550, rue Dufresne, pour la période visée du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser la signature d'une convention de prêt de local avec l'organisme Club de soccer Montréal Centre, pour l'occupation du local communautaire au 2<sup>e</sup> étage de la piscine Quintal, situé au 1550, rue Dufresne;

D'approuver, à cette fin, un projet de convention se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1234951004

---

**CA23 240440**

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré pour un montant de 222 955 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la gestion de l'éco-quartier du district de Peter-McGill et la mise en œuvre du Plan d'action 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal, pour la gestion de l'éco-quartier du district de Peter-McGill et la mise en œuvre du Plan d'action 2024;

D'accorder, à cette fin, un montant maximal de 222 955 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1236091005

---

#### **CA23 240441**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA23 240442**

**Approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré pour un montant de 535 926 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la gestion de l'éco-quartier des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques et la mise en œuvre du Plan d'action 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention de services et accorder un contrat de gré à gré à la Société écocitoyenne de Montréal pour la gestion de l'éco-quartier des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques et la mise en œuvre du Plan d'action 2024;

D'autoriser, à cette fin, un montant maximal de 535 926 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1236091006

---

**CA23 240443**

**Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme « TAPAJ » pour le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2023-2024 dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution maximale de 13 600 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 mai 2024, avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2023-2024;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 13 600 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1239051006

---

**CA23 240444**

**Approuver la convention modifiée avec l'organisme la Maison du développement durable pour son projet de synergie au cœur de Ville-Marie dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 4 000 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 20 000 \$ à 16 000 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240354 adoptée lors de sa séance du 11 octobre 2022, autorisé une affectation de surplus de 124 725 \$, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2023, avec deux sociétés de développement commercial de l'arrondissement et deux organismes pour la réalisation de 4 projets dans l'arrondissement de Ville-Marie et accordé, à cette fin, une contribution totale de 124 725 \$;

Attendu que les objectifs du projet La Synergie au cœur de Montréal de la Maison du développement durable n'ont pas été entièrement atteints :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec la Maison du développement durable dans le cadre du projet de La synergie au cœur de Ville-Marie dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 4 000 \$ faisant passer le montant total de la contribution de 20 000 \$ à 16 000 \$ en raison d'objectifs non atteints;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1239705019

---

**CA23 240445**

**Approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240468 adoptée lors de sa séance du 12 septembre 2017, autorisé une affectation de surplus, approuvé la convention avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide, se terminant le 31 décembre 2019 et accordé une contribution de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA19 240546 adoptée lors de sa séance du 10 décembre 2019, modifié la résolution CA17 240468 et approuvé la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240470 adoptée lors de sa séance du 14 décembre 2021, approuvé la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2023;

Attendu que les travaux prévus à la convention ne pourront être réalisés, tel que prévu, au 31 décembre 2023 :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026 et reconduire la contribution financière de 250 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1234105006

---

**CA23 240446**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec LespaceMaker pour le développement de projets collectifs en transition socio-écologique et accorder une contribution financière de 85 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec LespaceMaker pour le développement de projets collectifs en transition socio-écologique;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 85 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1236091007

---

**CA23 240447**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 19 700 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à la Petite Maison Des Enfants Soleil;
- 200 \$ au Chœur Enharmonique de Montréal;
- 3 000 \$ au Famille pour l'Entraide et l'éducation des Jeunes et des Adultes (FEEJAD);
- 3 000 \$ au Conseil québécois LGBT;
- 1 000 \$ à l'Escadron 564 Blériot;
- 3 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie;
- 2 500 \$ à l'association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 500 \$ au Jardin communautaire des Habitations Jeanne-Mance;
- 3 500 \$ à la Fondation les 7 doigts de la main;

D'imputer cette dépense totale de 19 700 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1230175010

---

**CA23 240448**

**Autoriser une affectation de surplus de 136 344,63 \$ - Approuver les conventions avec neuf organismes afin de soutenir la réalisation de leurs projets en lien avec le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine - Accorder à cette fin une contribution totale de 792 985 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions avec neuf organismes, ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux afin de soutenir la réalisation de leurs projets en lien avec le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine;

D'accorder à cette fin les contributions suivantes en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

Axe 1

- 27 370 \$ au Carrefour de ressources en interculturel pour le projet Agent-e du milieu 0-12 ans et leurs familles dans le secteur des Faubourgs-Centre-sud et 36 200 \$ pour le projet Lutte contre la discrimination, le racisme et les micro-violences dans les écoles : Rendez-vous interculturels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 64 900 \$ à Direction chrétienne inc. (Innovation Jeunes), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 35 453 \$ à La Maison des jeunes Quinka-buzz inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2024;
- 63 372 \$ à La Relance Jeunes et Familles inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;

Axe 2

- 77 002 \$ à Go jeunesse, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 72 886 \$ à GRIP Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;

- 184 562 \$ à L'Anonyme U.I.M, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 134 000 \$ à Les YMCA du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 97 240 \$ à Sentier Urbain, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;

D'autoriser une affectation de surplus de 136 344,63 \$;

D'imputer cette dépense totale de 792 985 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1235179013

---

### **CA23 240449**

**Approuver la convention modifiée avec Foyer pour Femmes Autochtones de Montréal dans le cadre du Projet Square Cabot pour la prolongation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 assurant la période de transition entre le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 et le déploiement du nouveau programme de financement en itinérance en provenance du budget 2023 du Service de la diversité afin de minorer la contribution de 9 793 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 173 082,65 \$ à 163 289,65 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240120 adoptée à sa séance du 12 avril 2022, approuvé les conventions avec Accueil Bonneau inc., Action-Réinsertion (Sac à dos), Foyer pour Femmes Autochtones de Montréal et Société de développement social, dans le cadre du Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal et du Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie pour des activités se déroulant en 2022-2023 et accordé, à cette fin, une contribution totale de 525 420 \$;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240064 adoptée à sa séance du 7 mars 2023, approuvé les conventions modifiées avec Accueil Bonneau inc., Action-Réinsertion (Sac à dos), Foyer pour femmes autochtones de Montréal et Société de développement social afin de prolonger la durée des projets jusqu'au 30 juin 2023 pour assurer une période de transition entre le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 et le déploiement du nouveau programme de financement en itinérance et autorisé une dépense additionnelle de 131 236,83 \$ majorant ainsi la contribution totale de 525 420 \$ à 656 656,83 \$;

Attendu que l'organisme Foyer pour Femmes autochtones de Montréal a embauché moins d'intervenants que prévu :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec Foyer pour Femmes Autochtones de Montréal dans le cadre du Projet Square Cabot, pour la prolongation du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 assurant la période de transition entre le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 et le déploiement du nouveau programme de financement en itinérance en provenance du budget 2023 du Service de la diversité, afin de minorer la contribution de 9 793 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 173 082,65 \$ à 163 289,65 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1235377005

---

**CA23 240450**

**Approuver la convention avec Les YMCA du Québec, se terminant le 31 décembre 2024, dans le cadre du « Programme jeunesse » et accorder une contribution totale de 27 726,66 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec les YMCA du Québec dans le cadre du « Programme jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 27 726,66 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1239227001

---

**CA23 240451**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Action Centre-Ville dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 15 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Action Centre-Ville dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1237709006

---

**CA23 240452**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.30.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240453**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Centre Récréatif Poupart inc. dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 88 072,92 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec le Centre récréatif Poupart inc., dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 88 072,92 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1237709005

---

**CA23 240454**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec La Maison des Jeunes Quinka-Buzz inc. dans le cadre du « Programme jeunesse » et accorder une contribution totale de 19 408,67 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec La Maison des Jeunes Quinka-Buzz inc.;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 19 408,67 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1237709004

---

**CA23 240455**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Go Jeunesse dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 133 227,62 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'organisme Go jeunesse dans le cadre du « Programme activités physiques et de loisirs » ;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 133 227,62 \$;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1237709003

---

**CA23 240456**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Oxy-Jeunes inc. dans le cadre du « Programme jeunesse » et accorder une contribution totale de 16 636 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec Oxy-Jeunes inc. dans le cadre du « Programme jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 16 636 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1237709002

---

**CA23 240457**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre des programmes « Activités physiques et de loisirs » ainsi que « Jeunesse » et accorder une contribution totale de 134 955,33 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'Association Les Chemins du Soleil dans le cadre des programmes « Activités physiques et de loisirs » et « Jeunesse »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 134 955,33 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.25 1237709001

---

**CA23 240458**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud dans le cadre des programmes « Activités physiques et de loisirs », « Jeunesse » et « Clubs sportifs », ainsi que pour le soutien à la gestion et à l'opération du Centre Yvon Deschamps et de sa piscine, et accorder une contribution totale de 898 807,38 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud dans le cadre des programmes « Activités physiques et loisirs », « Jeunesse » et « Clubs sportifs », ainsi que pour le soutien à la gestion et l'opération du Centre Yvon Deschamps et de sa piscine;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 898 807,38 \$ pour l'année 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1235038004

---

**CA23 240459**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart dans le cadre des programmes « Activités physiques et de loisirs » et « Clubs sportifs » et accorder une contribution totale de 171 655,75 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 171 655,75 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.27 1234105005

---

**CA23 240460**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 36 931,91 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2024, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie dans le cadre du programme « Activités physiques et de loisirs »;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 36 931,91 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.28 1234105004

---

#### **CA23 240461**

**Approuver la convention modifiée avec la société de développement commercial du Village pour son projet Place du Village dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 13 407,94 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 277 000 \$ à 263 592,06 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA23 240067 adoptée lors de sa séance du 7 mars 2023, approuvé les conventions avec trois sociétés de développement commercial pour la réalisation de 4 projets, dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024, et d'un projet spécial hors programme et accordé une contribution totale de 542 000 \$;

Attendu que les objectifs du projet de la SDC du Village n'ont pas été entièrement atteints :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec la société de développement commercial du Village dans le cadre du projet de Place du Village afin de minorer la contribution de 13 407,94 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 277 000 \$ à 263 592,06 \$ en raison d'objectifs non atteints;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.29 1239678007

---

#### **CA23 240462**

**Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2024, dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du Quartier chinois » pour la réalisation du projet Nouvel An lunaire et accorder une contribution de 100 000 \$ à l'organisme Mural**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2024, avec Mural pour le projet Nouvel An lunaire ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 100 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique de la ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

20.30 1239678006

---

**CA23 240463**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240464**

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisé sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières - réfection mineure de trottoirs 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1233466003

---

**CA23 240465**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1232678061

---

**CA23 240466**

**Autoriser une affectation des surplus de 600 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour l'année 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation des surplus de l'Arrondissement de 600 000 \$ des surplus pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour l'année 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1238327006

---

**CA23 240467**

**Autoriser une dépense de 1 600 000 \$, taxes incluses, sur 5 ans, pour les années 2024 à 2028, représentant la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la convention de services entre la Ville de Montréal et le Partenariat du quartier des spectacles**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense de 1 600 000 \$, taxes incluses, sur 5 ans, pour les années 2024 à 2028, représentant la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la convention de services entre la Ville de Montréal et le Partenariat du quartier des spectacles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1235158004

---

**CA23 240468**

**Accepter l'aide financière au montant de 9 990 \$ de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour la mise en œuvre du projet Plein air d'hiver de Ville-Marie, permettant le prêt d'équipement hivernal gratuit dans différents parcs de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accepter l'aide financière au montant de 9 990 \$ de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour la mise en œuvre du projet Plein air d'hiver de Ville-Marie, permettant le prêt d'équipement hivernal gratuit dans différents parcs de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'approuver, à cette fin, l'entente dans le cadre du programme « Parc actif » jointe au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1235038003

---

**CA23 240469**

**Désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1232678062

---

**CA23 240470**

**Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 315 000 \$ en capital, intérêts et frais à la suite d'une action en dommages intentée par 2435-2221 Québec inc. contre la Ville de Montréal**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 315 000,00 \$ en capital, intérêts et frais à la suite d'une action en dommages intentée par 2435-2221 Québec inc. contre la Ville de Montréal;

D'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cainnech Lussiaà-Berdou du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :

- le paiement d'un montant de 315 000,00 \$ à l'ordre de *Miller Thomson en fidéicommis*;

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Ville-Marie

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1236250004

---

**CA23 240471**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240472**

**Adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2024 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2024, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240414;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2024 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240414;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-370 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2024 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-370  
1232678056

---

**CA23 240473**

**Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240413;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240413;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-371 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 7 904 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-371  
1235958001

---

**CA23 240474**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240415;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240415;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-372 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
CA-24-372  
1239678004

---

**CA23 240475**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier Historique et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240416;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240416;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol



D'adopter le règlement CA-24-373 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
CA-24-373  
1239678005

---

#### **CA23 240476**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-Ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240417;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation », lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240417;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-374 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal Centre-ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation ».

-----  
*Des commentaires sont formulés*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
CA-24-374  
1239705016

---

#### **CA23 240477**

**Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240418;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation » lors de la séance du conseil du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 240418;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-375 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation ».

Adoptée à l'unanimité.

40.06  
CA-24-375  
1239705017

---

#### CA23 240478

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 - 2<sup>e</sup> projet de règlement**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement le 7 novembre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 22 novembre 2023 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de restreindre la conversion de certains usages résidentiels en hôtels, de modifier certaines dispositions relatives aux hôtels et d'autoriser les usages conditionnels résidentiels au rez-de-chaussée dans les secteurs de la catégorie M.9 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.07  
CA-24-282.139  
1234272001

**CA23 240479**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'implantation d'un restaurant avec deux enseignes en saillie aux 1257-1263, rue Atateken - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 novembre 2022 et l'a soumis à une consultation publique le 22 novembre 2023 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment situé aux 1257-1263, rue Atateken, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 266, prévoyant le contingentement des restaurants dans le M.4C, ainsi que l'article 208 touchant à la superficie maximale d'un usage spécifique restaurant, traiteur;
  - b) de déroger aux articles 500 et 502 relativement au nombre d'enseignes en saillie;
- 2) De fixer un délai maximal de 60 mois à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour déposer une demande de certificat d'occupation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp. 469  
1233332001

---

**CA23 240480**

**Édicter les ordonnances relatives aux emplacements et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et de sculpteurs de ballons sur le domaine public et sur la place d'Armes, la place Jacques-Cartier et ses environs en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) durant la saison 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 65 relative aux emplacements désignés et à l'exercice des activités de musiciens, d'amuseurs publics et sculpteurs de ballons sur la place d'Armes, sur la place Jacques-Cartier et ses environs pour la saison 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 66 relative à l'exercice des activités des musiciens, des amuseurs publics et des sculpteurs de ballons sur le domaine public pour la saison 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1238270008

---

**CA23 240481**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'événements au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2023-2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 719 permettant le bruit d'appareils sonores sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés pour la saison hivernale 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1237328023

---

**CA23 240482**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.18.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240483**

**Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 novembre 2023 au 22 mars 2024**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public du 10 novembre 2023 au 22 mars 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 720 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 300 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 664 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 210 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 227 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1237883024

---

### **CA23 240484**

#### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 10<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 10<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 371 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 721 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 301 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 665 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 228 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 211 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1235907014

---

**CA23 240485**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant à fixer la limite de vitesse prescrite à 30 km/h et retirer l'identification de rue partagée sur la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

Édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 372 :

- fixant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins;
- retirant l'identification de rue partagée sur la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1235275006

---

**CA23 240486**

**Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel dans un local adjacent à une façade et situé au rez-de-chaussée » relativement aux espaces communs du bâtiment projeté au 1400, boulevard René-Lévesque, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie - Quartier des lumières Îlot 8B**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel dans un local adjacent à une façade et situé au rez-de-chaussée » relativement aux espaces communs du bâtiment projeté au 1400, boulevard René-Lévesque, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie - Quartier des lumières Îlot 8B;

D'assortir cette autorisation de la condition d'implanter l'usage mentionné à la présente autorisation uniquement dans des locaux situés à l'emplacement identifié « UC » sur le plan intitulé « Implantation de l'usage conditionnel » estampillé par l'arrondissement le 21 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1237303003

---

**CA23 240487**

**Adopter une résolution, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation et de modification d'immeuble (CA-24-011), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 1500, avenue McGill College (Place Montréal Trust) - Projet de résolution**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour la partie de bâtiment situé sur le lot 1 515 501 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 10, 43 et 242 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et 1, 1.3 et 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du complexe immobilier situé dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine et Mansfield, l'avenue McGill College et le boulevard De Maisonneuve, dans le Quartier de Saint-Georges, au centre-ville (6876) relativement à la hauteur, la densité, les usages résidentiels et la conformité aux plans annexés au programme de développement;
  - b) transformer, agrandir et occuper le bâtiment, le tout de manière substantiellement conforme aux plans 53 à 80 et 81.3 réalisés par Daoust Lestage Lizotte Stecker estampillés par l'arrondissement le 21 novembre 2023.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la volumétrie doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
  - b) les étages « RDC/Niveau 3 » et « RDC+1/Niveau 4 » identifiés aux pages 59, 60 et 72 des plans mentionnés précédemment ne peuvent pas être occupés par un usage résidentiel;
  - c) au moins une proportion de 30 % du total de la superficie de l'emplacement identifié « Toit du basilaire » à la page 83.1 des plans mentionnés précédemment doit être revêtue d'un toit vert;
  - d) les façades de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine ne doivent comporter aucun balcon;
  - e) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, une étude éolienne et un projet intégrant les mesures de mitigations, le cas échéant;
  - f) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - i) la composition de la façade du basilaire de l'avenue McGill College doit tendre à être largement fenestrée;
    - ii) l'entrée principale depuis l'avenue McGill College doit tendre à être marquée;
    - iii) la façade du basilaire de la rue Sainte-Catherine doit favoriser son ouverture tout en intégrant une bonne part de maçonnerie;
    - iv) sur les murs où ils sont autorisés, les balcons doivent tendre à être intégrés au volume en minimisant leurs saillies;
    - v) sur les toits, en plus des espaces végétalisés, la plantation d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée;
    - vi) sur les toits, une grande variété de végétaux indigènes à croissance rapide est favorisée;
    - vii) sur les toits, l'épaisseur du substrat doit tenir compte du type de végétaux plantés.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation et d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.15  
pp 470  
1237303005

---

### CA23 240488

**Adopter une résolution autorisant la démolition du bâtiment localisé au 2600, rue Wurtele, et la construction d'un bâtiment de 4 étages pour l'immeuble constitué par les lots 3 361 301, 3 361 302 et 3 361 303, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (pavillon Aurèle-Daoust du Collège Ville-Marie) -  
Projet de résolution**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment projeté sur les lots 3 361 301, 3 361 302 et 3 361 303 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 8, 9, 21.3, 24, 49, 307.8, 655.1 et 656.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) démolir le bâtiment de deux étages localisé au 2600, rue Wurtele;
  - c) construire et occuper un bâtiment de quatre étages avec construction hors toit, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par Architecture Casa et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 8 novembre 2023.
  
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de construction, en plus des documents requis par la réglementation, une étude acoustique produite par un professionnel habilité détaillant les mesures de mitigation sonore requises pour atténuer les nuisances sonores pouvant émaner du plateau sportif extérieur situé sur le toit;
  - b) intégrer les mesures de mitigation prévues à l'étude acoustique aux plans requis pour la demande de permis de construction;
  - c) un projet non conforme au paragraphe b) de l'article 2 doit être soumis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des dispositions prévues au Règlement, les critères suivants s'appliquent à l'évaluation de la demande :
    - i) préserver le caractère extérieur du plateau sportif;
    - ii) réduire les nuisances sonores pouvant émaner du plateau sportif.
  - d) l'éclairage du plateau sportif est autorisé si le dispositif d'éclairage est dirigé vers le bas, qu'il est muni d'un coupe-flux et qu'il a lieu uniquement entre l'heure du coucher du soleil et 22 heures;
  - e) prévoir un aménagement permettant la plantation d'arbres en pleine terre dans la cour arrière.
  
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de démolition visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.16  
pp 471  
1237199003

---

### CA23 240489

**Adopter une résolution autorisant la division de trois logements pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Projet de résolution**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 96, 98 et 141.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la transparence des ouvertures, à l'obligation d'approuver conformément au titre VIII les travaux non conformes à l'article 96, ainsi qu'à l'interdiction de diviser un logement;
  - b) occuper et transformer le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 11 réalisés par Akelius inc. estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 13 novembre 2023.
  
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :



- a) l'aménagement et l'occupation des logements doivent être substantiellement conformes aux plans réalisés par Akelius inc. et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 13 novembre 2023;
  - b) seules les fenêtres non conformes à l'article 96 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) identifiées aux plans réalisés par Akelius inc. estampillés et annotés par l'arrondissement de Ville-Marie le 13 novembre 2023 sont exemptées de l'application de l'article 98 de ce règlement.
- 3) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.17  
pp 472  
1234272002

---

### CA23 240490

**Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Auguste & Louis, Phase III) – 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour l'immeuble situé sur le lot PC-42940 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 34.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la superficie de plancher pour un volume en surhauteur;
  - b) occuper, transformer et agrandir le bâtiment existant afin de compléter la dernière phase (phase III) du projet Auguste & Louis, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par Provencher\_Roy et estampillés par l'arrondissement le 20 novembre 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la hauteur du bâtiment doit être conforme aux limites de hauteur du Plan d'urbanisme;
  - b) autoriser la tour identifiée « phase 3 » à dépasser la limite de superficie de plancher incluant les balcons et atteindre au plus 980 m<sup>2</sup>;
  - c) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignement doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
  - d) interdire la présence de condenseur visible à partir de la voie publique et du passage Beaudry;
  - e) déposer une lettre d'engagement pour la réalisation d'un concours d'œuvre d'art pour la vitrine de la bibliothèque donnant sur le passage Beaudry;
  - f) la demande de permis d'agrandissement de ce projet doit être accompagnée d'une promesse signée de cession de deux servitudes de passage (Montcalm et Beaudry) réelle et perpétuelle, en faveur de la Ville et à titre gratuit, affectant la partie du lot PC 42-940 identifiée « passage Montcalm » et « passage Beaudry » à la page 20 des plans réalisés par Provencher Roy et estampillés par l'arrondissement le 20 novembre 2023;
  - g) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, une étude éolienne et un projet intégrant les mesures de mitigation, le cas échéant.
  - h) fournir un plan d'aménagement du toit comportant un toit vert ainsi qu'un plan d'aménagement paysager de la cour intérieure dont un minimum de 80 % de la superficie devra être végétalisé.
  - i) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en y ajoutant les critères suivants :

- i) minimiser l'impact visuel de l'entreposage des déchets en bordure de la voie publique lors de la collecte résiduelle;
  - ii) sur les toits du basilaire et de la tour, maximiser les superficies dédiées au revêtement d'un toit vert;
  - iii) sur les toits, la plantation à grand déploiement d'essences d'arbres à enracinement superficiel qui possèdent une durée de vie moyenne similaire aux membranes de toit est encouragée;
  - iv) sur les toits, une grande variété de végétaux indigènes à croissance rapide est favorisée;
  - v) sur les toits, l'épaisseur du substrat doit tenir compte du type de végétaux plantés.
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux d'agrandissement visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

Adoptée à l'unanimité.

40.18  
pp 473  
1234869006

---

### CA23 240491

**Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'agrandir le secteur 25-06 pour inclure la Place Montréal Trust, située au 1500, avenue McGill College - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse suppléante Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption à une prochaine séance du conseil de la ville, d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'agrandir le secteur 25-06 pour inclure la Place Montréal Trust, située au 1500, avenue McGill College.

40.19 1237303004

---

### CA23 240492

**Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'agrandir le secteur 25-06 pour inclure la Place Montréal Trust, située au 1500, avenue McGill College - Adoption du projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte « La densité de construction » de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'agrandir le secteur 25-06 pour inclure la Place Montréal Trust, située au 1500, avenue McGill College;

De demander au conseil municipal d'adopter ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.19.1 1237303004

**CA23 240493**

**Rendre une décision à la suite de l'appel de la décision du Comité d'étude des demandes de démolition d'autoriser le certificat d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 2353, avenue De Lorimier (lot 1 423 665)**

Considérant que le rapport préparé par l'ingénieur en structure indique que le bâtiment présente des problèmes structuraux importants et variés, des problèmes d'infiltration d'eau et qu'il recommande la démolition du bâtiment;

Considérant que la façade principale du bâtiment comporte plusieurs lézardes et un ventre-de-bœuf majeur;

Considérant que le projet permet l'ajout d'un logement au sous-sol tout en assurant une continuité dans le gabarit du bâtiment et la composition générale de la façade;

Considérant que le projet intègre des caractéristiques typiques du secteur d'insertion tout en affirmant son caractère contemporain;

Considérant que les accès directs aux logements du rez-de-chaussée contribuent à l'animation du domaine public et sont une caractéristique typique des bâtiments vernaculaires;

Considérant que le projet prévoit la plantation de deux arbres et atteindra un pourcentage élevé de végétalisation des espaces non construits;

Considérant que la profondeur et les dimensions de la cour anglaise en cour arrière sont réduites et permettent d'atténuer les différences de niveaux avec les terrains voisins;

Considérant que les cours avant des bâtiments voisins sont délimitées par une clôture basse;

Considérant que le projet de remplacement fera l'objet d'une révision architecturale à une étape ultérieure;

Considérant que la volumétrie et l'implantation du nouveau bâtiment auront un impact négligeable sur l'ensoleillement des terrains limitrophes;

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De confirmer la décision du Comité d'étude des demandes de démolition rendue le 3 octobre 2023 relativement à l'autorisation de la démolition du bâtiment situé au 2353, avenue De Lorimier (lot 1 423 665), conformément à l'article 25 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), à la suite de l'appel de la décision, et ce, aux mêmes conditions que celles l'assortissant;

D'approuver, à cette fin, la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afférant (demande 3003269739).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1238449008

---

**CA23 240494**

**Renouveler le mandat du président et nommer une nouvelle vice-présidente, au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de deux ans**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De nommer, pour une période de deux ans, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, monsieur Robert Beaudry, et à titre de vice-présidente de ce comité, madame Vicki Grondin, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

-----  
*Des commentaires sont formulés*  
-----

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1236645001

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse suppléante indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 13 février 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 27.

\_\_\_\_\_  
Sophie Mauzerolle  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240004 lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2024

---